

Collège et lycées Notre Dame de Kerbertrand  
154, rue de Pont Aven  
29391 QUIMPERLE Cedex  
Tél. : 02.98.96.02.37  
Fax : 02.98.96.41.21  
[secrétariat@ndkerbertrand.fr](mailto:secrétariat@ndkerbertrand.fr)

« Là où tu vis, aie le souci de tous »  
(Angèle Mérici)

### **Internat, règle de vie** (Année 2016/2017)

Notre projet pour l'internat est :

- Que l'élève se **sente chez lui**, qu'il y soit heureux.
- Que l'élève y **étudie avec sérieux**, que le cadre soit favorable au travail assidu.
- Que l'élève y **vive des moments de qualité**, qu'il utilise bien ses temps libres.

Les règles de vie favorisent la réalisation de ces trois intentions éducatives.

Les responsables de l'internat et les professeurs s'efforcent de travailler en étroite collaboration pour accompagner au mieux les élèves. Le CPE dans la mesure de ses possibilités, assiste aux conseils de classes. Les carnets de correspondance des collégiens seront regardés chaque mercredi durant l'étude par le responsable.

#### **LE CONSEIL D'INTERNAT**

Pour favoriser la responsabilisation et l'accompagnement des élèves, un conseil d'internat se rassemblera 1 fois par période pour examiner les demandes individuelles et collectives telles que :

- *Travail seul ou en groupe dans une autre salle,*
- *Tutorat pour aider un camarade,*
- *Changement de chambre,*
- *Possibilité de se rendre sur les infrastructures sportives durant les temps libres,*
- *Suggestion d'amélioration de l'organisation,*
- *Usage raisonnable des téléphones ou autres instruments informatiques pour les lycéens les plus âgés.*

*Les résultats et le comportement en cours seront déterminants pour ces aménagements.*

Sous la direction du chef d'établissement, le conseil rassemble le CPE, les deux responsables de l'internat, les élèves adjoints, un garçon et une fille du lycée, un garçon et une fille du collège, ainsi que deux parents d'élèves (selon disponibilité).

Le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation et les responsables de l'internat, soucieux du bien-être de chacun sont à l'écoute des jeunes et des familles afin que l'année scolaire se déroule au mieux.

.../...

## DETENTE

Goûter : Chaque jour à partir de 16h10 un goûter est servi au self. L'établissement propose du pain, des barres de chocolat et du jus d'orange.

Sport et détente : Possibilité pour les collégiens de faire du sport sous la responsabilité d'un encadrant, de 16h15 à 17h15. Pour les autres, des jeux de sociétés et des bandes dessinées sont à disposition. Les élèves ne partant pas en sport restent sur la cour ou dans le self jusqu'à 17h30.

## ETUDE



Tous les élèves de l'internat sont tenus d'étudier au minimum durant 1h chaque jour pour les 6ème-5ème, 1h30 pour les autres.

L'étude commence à 17h30. Tout retard individuel entraîne la prolongation de l'étude de l'ensemble des internes, de la même durée que le temps manqué.

Les élèves sont répartis selon un plan dans les salles de la manière suivante :

- Collégiens (salle A7)  
De 17h30 à 18h30, travail en silence sous la responsabilité de la maîtresse d'internat. Aucun déplacement autorisé. Disponibilité d'un enseignant pour une aide aux devoirs entre 17h30 et 18h20. Pas d'accès possibles aux ordinateurs.  
De 18h30 à 19h00, possibilité d'activités ludiques pour les élèves de 6ème-5ème. Poursuite de l'étude pour les autres, avec possibilité de travail en groupe et accès à l'ordinateur en cas de nécessité.
- Seconde (salle A6)  
Travail en silence de 17h30 à 19h. Durant l'année, selon attitude et résultats, possibilité de rejoindre les premières et Terminales.
- Premières et Terminales (salles A3 à A5)  
Travail de 17h30 à 19h00 avec possibilité de communication éventuelle discrète pour s'entraider. A partir de 18h30, possibilité d'utilisation de l'ordinateur.

## DINER

Le dîner est servi dans le self à 19h.

## SOIREE

Temps libre : Après le dîner un temps libre permet de profiter de la cour et des foyers. Les garçons ne peuvent pas rejoindre l'internat des filles ; les filles n'entrent pas dans l'internat des garçons. Visionner un film peut être proposé une fois par semaine par les responsables. D'autres activités de détente peuvent être organisées.

	<b>6ème et 5ème</b>	<b>4ème et 3ème</b>	<b>2nde</b>	<b>1ère et term</b>
<b>Fermeture des foyers TV/ordi</b>	20h30	21h15	21h45	22h
<b>Extinction des lumières</b>	21h	21h30	22h	22h30
<b>Lever</b>	6h45			

Pour éviter aux élèves la tentation de jouer et de communiquer avec leur téléphone portable et autres instruments numériques :

- Les collégiens remettent leur téléphone au responsable de l'internat le lundi et le récupèrent le vendredi. Il leur est rendu à leur demande après le dîner, jusqu'à la fermeture des foyers. Les tablettes, ordinateurs et consoles ne sont pas autorisés.

.../...

- Les lycéens remettent leur téléphone et autres instruments numériques (tablette, ordinateur, MP3...) au responsable de l'internat au moment de la fermeture des foyers, ils le reprennent à leur demande le lendemain matin.

Les parents sont priés de nous signaler la possession d'un téléphone. L'élève qui ne respecte pas ces règles devra remettre son téléphone au CPE qui le gardera une semaine ou le rendra seulement aux parents.

Foyer : Un foyer spécifique pourra être mis à disposition des lycéennes et lycéens. Ensemble, ils rédigeront une charte. Les élèves qui ne respecteront pas les règles décidées ensemble y seront interdits d'accès.

## **ORGANISATION**

Chambre : Les élèves reçoivent une chambre en bon état qu'ils doivent maintenir propre et en ordre. La chambre doit rester un lieu réservé à la vie de ses occupants uniquement, le lieu privilégié destiné aux rencontres et aux échanges restant le foyer. Chacun apporte ses draps, sa robe de chambre ou peignoir, ses chaussons, ses affaires de toilette, sa couette, une housse de matelas et une alèse. Les affaires doivent être rangées dans l'armoire cadenassée, un double de clef étant remis au responsable. Rien ne doit trainer au sol. Nul ne peut quitter sa chambre le matin sans que son état ait été vérifié et que le lit ait été fait. La literie doit être entretenue et changée régulièrement. La disposition du mobilier dans la chambre ne doit pas être modifiée sans l'accord du responsable. En fin d'année ou lors d'un changement de chambre, un état des lieux est effectué par le responsable.

Tabac : De 19h30 à 20h, une tolérance est laissée aux lycéens pour fumer dans le lieu délimité à cet effet. Il est strictement interdit aux collégiens de fumer et aux lycéens de prendre une cigarette à un autre moment ou un autre lieu. La possession ou la consommation de cannabis, d'une autre drogue ou d'alcool entraîne le renvoi de l'internat.

Arrivée et départ hebdomadaire : En arrivant le lundi, les élèves internes déposent leurs bagages dans le local ouvert pour eux entre 7h40 et 7h55 ou sur les étagères en bois de la cour collège. Ils y déposent à nouveaux leurs affaires le vendredi matin, de façon à les récupérer à la fin des cours.

## **SORTIES**

Les internes restent dans l'établissement du lundi matin au vendredi soir.

### Le mercredi après-midi

- Des activités sportives ou culturelles extérieures sont possibles.
- Un appel à lieu à 13h20 au bureau de la vie scolaire pour l'ensemble des internes présents ainsi qu'à 16h30 au retour des activités ou de la sortie libre des lycéens.
- Un retour en famille peut avoir lieu à l'issue des cours du mercredi matin pour les collégiens si les parents viennent chercher leur enfant directement dans l'établissement, et le ramène pour 16h30 ou bien pour la première heure de cours du jeudi.

#### a) spécificités pour le collège

Des activités ludiques, culturelles ou sportives sont proposées aux élèves. Elles peuvent avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

En tout état de cause, les collégiennes et collégiens ne peuvent sortir de l'établissement qu'accompagnés par un éducateur.

Le vendredi, les élèves ne peuvent quitter librement le collège avant 16h08, heure officielle de fin de cours. Toutefois, les parents pourront prendre leur enfant plus tôt en se présentant à l'accueil.

#### b) spécificités pour le lycée

Possibilité de sortie libre en ville pour ceux et celles qui le souhaitent à partir de 13h30 (autorisation parentale réclamée en début d'année). Les élèves du lycée volontaires, peuvent participer aux activités proposées aux collégiens.

Les élèves de l'option tennis qui se déplacent au tennis club de Quimperlé doivent respecter les créneaux horaires définis en accord avec les responsables.

**Toute sortie exceptionnelle doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée des parents et être présentée au CPE dans les meilleurs délais pour accord ou refus.**

## **RESPONSABILITE - SECURITE**

L'internat étant fermé en cours de journée, il convient de prendre le matériel nécessaire. Tout acte grave mettant en danger la sécurité des internes dans les locaux entraînera une exclusion temporaire ou définitive de l'internat. L'introduction de personne « étrangère » dans les locaux est interdite. L'établissement ne peut être tenu responsable des vols.

Toute dégradation de locaux sera sanctionnée et entraînera l'encaissement du chèque de caution. Elle pourra donner lieu à facturation pour le surplus.

## **SANTE**

En cas de problème de santé, prévenir les responsables de l'internat ou de la vie scolaire qui prendront les mesures nécessaires. L'internat n'est pas en mesure de garder des élèves malades, c'est pourquoi en cas d'absence prolongée ou d'indisponibilité temporaire des parents, un correspondant qui s'engage à recevoir l'élève et habitant à proximité de Quimperlé doit être désigné par le responsable légal.

## **JOINDRE LES RESPONSABLES**

Portable à partir de 17h00 : 07.77.26.59.28

Fixe à partir de 20h00 : 02.98.96.41.10 (filles) et 02.98.96.41.26 (garçons).

A ..... le .....

A ..... le .....

L'élève,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Le représentant Légal,  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)